

 Géostandard cartographies des études de dangers	Animation Simon LAKHLEF (citoyen français)	Pilotage MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
COMPTE-RENDU DE REUNION (présentiel et visioconférence)		
Objet : 2e réunion du GT CNIG Géostandard cartographies des études de dangers du 30 juin 2026 9h30-12h		

Ordre du jour :

1. **Validation du mandat**
version consolidée avec les commentaires reçus
2. **Présentation de l'outil SIGALEA**
3. **Présentation du dépôt Github « carto-edd »**
<https://github.com/cnigfr/carto-edd/tree/master>
4. **Calendrier de travail du GT (1/4h)**
5. **Début des travaux (reste de la réunion, à poursuivre lors des prochaines rencontres)**
 - a. **Éléments de Cadrage**
 - b. **Elaboration des cas d'usages (liste proposée) :**
 - i. **Élaborer l'étude de dangers (industriels)**
 - ii. **Valider une étude de dangers (inspection)**
 - iii. **Publication d'une étude de dangers**
 - iv. **Exploiter une étude dangers**
 - v. **Exemples types : Maitriser l'urbanisation, Rétroaction pour les Industriels, Plans d'urgence (POI, PPI), ...**

Liste des participants

En présentiel	Anne ROBERT – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Gilles CEBELIEU - IGN Thibaud SACCHIERO (SOCOTEC) - représentant FILIANCE Maxime HEBERT SOCOTEC Agnès CHARBEAU - AIRBUS Jean HAMON – AIRBUS
En distanciel	Mahdi MOKRANI - INERIS Vincent DEROEUX – DREAL Haut de France

	Alice RENAULT - DREAL GE Véronique ALLPORT – Ginger Burgeap Karine CHAPITEAU - SDIS 03 Jean-Yves DAUTRAIT – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Gaëlle DUSSIN – France Chimie Rémy DURBRESON - REM CONSULTING Emmanuel BLANC - SDIS 03 Manon BESOMBES – SDIS 03 Véronique ALLPORT – GINGER Alain MARTINEAU – bureau d'étude indépendant Pierre MISANDEAU (Bureau Veritas) - représentant FILIANCE Ghassan BOU ABSY – Michelin Bassens
Excusés	Simon LAKHLEF – citoyen français Agnès VALLEE – INERIS Tom MANSOT – DGPR Emilie FOTI - DGPR

1. Validation du mandat

Les propositions de modification du mandat ont été présentées en séance.

→ validation du mandat par l'ensemble des membres présents du GT

2. Présentation Sigalea

Cf présentation INERIS

Présentation de l'outil SIGALEA (besoin, versions, distributions, modules et usages) et en particulier des utilisateurs de l'outil. Présentation des entrées nécessaires à l'utilisation du plugin et des sorties obtenues. Présentation des tables générées, de leur structure et des données produites. Les phénomènes dangereux sont géolocalisés et portent toutes les informations attendues pour une EDD (cf. guide méthodologique PPRT par exemple). Ces phénomènes sont, si besoin, associés à des structures via une table d'association. Ceci permet d'effectuer des tracés de tampon à partir des limites d'une installation ou de son centre de façon répétable et cohérente d'un phénomène à l'autre et d'une étude à l'autre. L'outil génère les contours agrégés attendus par l'arrêté, et toutes les données produites sont géoréférencées.

L'Ineris expose deux cas d'usage possibles pour la donnée transférée par l'industriel ou le bureau d'étude vers l'administration. Le choix du ou des scénarios à retenir vis-à-vis de l'administration est un arbitrage qui incombe aux DREAL. Le premier scénario consiste en un transfert de donnée aux DREAL qui l'ouvriraient alors sous QGIS pour visualisation et traitements à la marge avec leurs seules connaissances de QGIS. Ils n'auront donc pas d'outil clé en main pour le calcul des zonages d'effet, d'aléas, et de comparaison avec des cas précédents. Ils n'auront pas non plus les outils de recombinaison pour agréger avec d'autres sites sur une même zone soumise à PPRT commun par exemple. Si ces fonctionnalités sont jugées nécessaires, que cela soit à la réception de la donnée comme à la récupération de celle-ci ultérieurement depuis les services d'archivage

de l'administration (DREAL, DDT etc.), le second scénario est à privilégier, car il induit lui la possibilité pour l'inspection de pouvoir ouvrir sous SIGALEA la donnée communiquée. Si ce scénario doit faire partie des possibilités retenues par l'administration, la compatibilité de la donnée avec cet outil en est une condition sine qua non. Ce qui veut dire qu'à tout le moins, le standard devra comporter les informations nécessaires pour reconstituer une session, sinon quoi les lacunes et informations inexistantes ou perdues empêcheront toute valorisation par ce scénario.

L'INERIS envisage donc deux types de standard, un minimal répondant au minimum légal strict (cartes agrégées) mais potentiellement plus handicapant pour l'administration suivant ses propres besoins à établir et clarifier, et un plus complet intégrant les données employées par l'outil des DREAL, permettant de reconstituer les calculs et de les exploiter.

L'Ineris rappelle que son mandat visant à assurer une compatibilité transparente avec SIGALEA ne pourra être couvert pour ce qui concernera le cas d'usage « ouverture de données tierces » que dans le second cas. Le standard « minimal » impliquera de fait une impossibilité de réaliser cela.

Question/Réponse

Gilles Cébélieu (IGN) : qu'est-ce que le standard COVADIS ?

Mahdi Mokrani (INERIS) : COVADIS est la commission anciennement chargée de définir le précédent Géostandard PPR en 2012. Le format défini alors était destiné à l'administration (notamment l'inspection) pour l'archivage au sein des services, leurs échanges et la mise à disposition en ligne des données.¹ Par abus de langage, le standard avait été désigné comme standard COVADIS dans le cadre du travail SIGALEA et la demande faite par le Ministère de produire des exports conformes à ce standard. Les industriels/bureaux d'étude n'avaient pas à s'en soucier, seuls les inspecteurs devaient exporter leur session de calcul au format dit COVADIS pour archivage à la DDT. Ce standard a vraisemblablement servi de base aux Géostandards Risque et PPR d'aujourd'hui, et nous nous sommes servis de celui-ci pour effectuer la relecture technique de ces Géostandards pour nous assurer qu'il ne manquait rien dans leurs spécifications, en particulier dans la perspective de conversion de la donnée d'un standard à un autre (appels à de la donnée source inexistante, perte de donnée source lors de la conversion, non homogénéité dans la dénomination ou le typage, etc.)

Rémy Durbesson observe qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les 2 scénarios présentés (format QGIS seul ou format SIGALEA).

Rémy Durbesson estime que SIGALEA ne doit pas être le standard, d'autres outils peuvent exister pour répondre à l'arrêté.

Il précise qu'il est nécessaire qu'une structure puisse être un point, une ligne ou un polygone.

Mahdi Mokrani rappelle que ce sera à l'administration d'arbitrer si SIGALEA doit être incontournable ou non pour l'accès et la manipulation des données côté inspection, et uniquement de ce côté-ci, et que par soucis de cohérence ce choix sera nécessairement dimensionnant pour le standard et ses spécifications. Il explique qu'il n'est jamais et n'a jamais été question d'imposer ou favoriser l'utilisation d'un quelconque outil aux industriels, mais de

¹ Pour en savoir plus : <https://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/covadis-r425.html> (page accédée le 09/07/2026, dernière modification le 08/03/2024)

permettre à l'inspection de réaliser sa mission et satisfaire aux ambitions de la nouvelle réglementation sans générer des difficultés supplémentaires.

[Rémy Durbesson et Mahdi Mokrani] partager des jeux de données sous réserve du respect de la confidentialité des exploitants concernés

Si les données ne peuvent pas être publiées sur Github, d'autres modalités de partage peuvent être envisagées

3. GITHUB

Le dépôt Github est créé et accessible ici : <https://github.com/cnigfr/carto-edd>.

Gilles Cébélieu a commencé à remplir la page de présentation et la structure du standard (<https://github.com/cnigfr/carto-edd/blob/master/standard/Document.md>). Le dépôt comporte notamment :

- ➔ Un espace dédié aux compte rendus de réunion et aux présentations faites par les participants (https://github.com/cnigfr/carto-edd/tree/master/groupe_de_travail_CNIG).
- ➔ Un espace ressource qui permet de déposer des données à partager (ex : diagramme UML proposé par Simon Lakhlef) : <https://github.com/cnigfr/carto-edd/tree/master/ressources>
- ➔ L'espace schéma (<https://github.com/cnigfr/carto-edd/tree/master/schema>) est dédié à la description du schéma de données selon le formalisme de schema.data.gouv.fr.
L'application de ce formalisme n'est pas obligatoire et pas forcément utile dans le cadre de ce GT.

Le standard va être rempli au fil des réunions.

Gilles Cébélieu est administrateur du dépôt Github et l'alimente.

Si des personnes ont un compte github, lui indiquer pour permettre d'avoir des accès pour contribuer plus facilement au dépôt.

Pour ajouter des commentaires, il faut ouvrir une « issue » (<https://github.com/cnigfr/carto-edd/issues>) pour en discuter et faire des propositions d'évolution. Il est nécessaire d'avoir un compte github pour ouvrir une issue.

Cet outil est déjà utilisé par quelques participants (Socotec).

4. Organisation du GT

[Gilles Cébélieu] Mettre en circulation d'un framadata pour fixer les 2 prochaines réunions, en septembre et en novembre.

Il faudra profiter du temps entre chaque réunion pour échanger et avancer.

Les prochaines réunions seront organisées en distanciel.

5. Eléments de cadrage

Présentation du mural (espace collaboratif en ligne pour l'animation des réunions du GT) :

<https://app.mural.co/t/sppign4619/m/sppign4619/1782483442767/85d85a2295102e17d1d768ac193d38fb4fb6442b?sender=u2e7ffb5614618249f3c03613>

Discussion sur une potentielle contrainte de précision métrique à imposer au standard

Rémy Durbesson estime que les installations doivent être localisées au mètre près et que cette précision fasse partie du standard à adopter. Par soucis de précision et pour que les bureaux d'études (BE) puissent justifier les surcoûts liés à la précision de numérisation et au travail supplémentaire de recalage. Il pose également la question du critère de choix à partir duquel un décalage hérité du passé nécessite d'être corrigé et de refaire en conséquence les cartographies. Dans la méthode de réalisation des cartographies et la précision des phénomènes dangereux, il privilégie de faire une zone d'origine des phénomène dangereux majorante pour prendre de la marge.

Alain Martineau rappelle que certains équipements sont dissimulés par des toitures ou des objets obstruant la vision et qu'il n'y a pas à disposition de moyens permettant d'obtenir autrement leur position précise. Il est aussi possible que l'exploitant ne souhaite tout simplement pas partager cette information jugée sensible.

Gaëlle Dussin confirme que cela peut être le cas pour des mesures de sûreté et donc localiser de façon précise un équipement peut ne pas être une option. Elle indique également que le calcul des effets porte aussi une incertitude donc une précision métrique peut ne pas avoir de sens pour de grandes distances.

Mahdi Mokrani indique que les inspections n'ont pas les moyens de vérifier la conformité à cette contrainte de précision et ne peuvent donc s'en porter garants avant archivage. C'est un point qui peut s'avérer très contraignant suivant le savoir-faire des acteurs usuels intervenant dans l'élaboration des EDD, même si une donnée précise est en soi toujours bienvenue. Une incertitude forte sur les calculs ne veut pas dire ignorer la précision de la localisation des sources. D'une part minimiser une source d'incertitude contribue à minimiser l'incertitude globale, d'autre part cette source sera réutilisée plus tard pour des distances d'effets potentiellement plus faibles et dans ce cas l'imprécision devient très problématique. Quant aux recalages, la priorité pour l'administration est de minimiser les changements et si changements il y a, que cela induise un risque réduit. Comme il est difficile a priori d'estimer l'écart sur le risque à l'étape du recalage, celui-ci serait dans cette logique à éviter. Mais en cas de numérisation de nouvelles données ou acquisitions sur des sites existant, des décalages anciens persistants peuvent devenir gênants et la question se pose réellement.

Anne Robert indique qu'un recalage est nécessaire quand de nouveaux effets sortent des limites du site, touchent de nouvelles parcelles ou que les installations sont décalées de plusieurs mètres (et si les effets des phénomènes dangereux ne sont pas contenus dans des effets majorants).

Jean-Yves Dautrait propose que la notion de précision dépende de l'échelle du travail à effectuer.

Rémy Durbesson et Mahdi Mokrani souhaiteraient un arbitrage de la DGPR sur ces points, et des précisions sur la doctrine de recalage et de corrections à appliquer à des cas anciens dans leurs réactualisations ou emplois dans de nouvelles études.

Les éléments de métadonnées peuvent préciser le niveau de qualité des données (au mètre près).

.

[tous] Proposer des compléments du glossaire et des textes de référence

6. Cas d'utilisation

1- Elaboration d'une étude de dangers

Déclenchement d'une EDD à la création d'un site, lors d'une modification, lors d'une révision quinquennale (Seuil Haut), d'une demande de dérogation sur un site à autorisation, d'une mise en conformité.

Démarche d'élaboration par l'exploitant, sous-traité à un BE

Transmission de l'EDD par l'exploitant à l'inspection

Gaëlle Dussin indique qu'il est important de ne pas revenir sur les fondamentaux des EDD pour ce GT. Les livrables de la feuille de route sont précis.